SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
La communication instantanée de notre organisation syndicale

Nos positions : tenir le cap,
protéger nos missions, agir collectivement

➡️ Face à la multiplication des injonctions, dispositifs et demandes souvent urgentes, parfois hors cadre, **il est essentiel de rappeler une ligne commune**.
Notre rôle de personnel de direction est déjà exigeant : nous n'avons pas à pallier les manques de l'institution, ni à accepter tout ce qui est demandé sans discernement.

✅ **Le SNPDEN-UNSA vous accompagne, vous protège et vous donne des repères clairs pour dire NON quand c'est nécessaire, afin de préserver l'essentiel : le pilotage de l'École et la réussite des élèves.**

► Les Plans d'Accompagnement Personnalisés (PAP)

Les derniers textes liés aux PAP datent du Bulletin officiel n°5 du 29 janvier 2015.
Il y est explicitement prévu la validation d'un nouveau PAP par un médecin de l'Education Nationale.
Le SNPDEN-UNSA encourage ses adhérents à appliquer strictement les textes : **pas d'avis du médecin de l'Education Nationale, pas de nouveau PAP engagé**.
👉 *Il faut dans ce cas renvoyer les familles vers le Rectorat.*

► Plan de formation

Les personnels de direction n'ont pas vocation à remplacer les Écoles Académiques de la Formation Continue (EAFC).
Il n'est ainsi pas normal que nous soyons sollicités pour animer les formations de nos personnels dans des plans de déploiement de certaines priorités (*Phare*, *Filles et maths*...).
Le SNPDEN-UNSA encourage ses adhérents **à prioriser leurs tâches et à ne s'engager dans ce type de processus que s'ils se sentent en capacité de les assurer**.
👉 *Il faut savoir dire non quand la mission confiée n'est pas possible.*

► Enquêtes

Le SNPDEN-UNSA encourage ses adhérents **à se limiter,** comme la charte des pratiques de pilotage le prévoit, **aux enquêtes du portail Orchestra**. Toutes les autres enquêtes ne relèvent d'aucune obligation.

► Case RCD Pronote

Pour faire suite à nos précédentes communications (Lettre de Direction du 22 mai) et à nos prises de position sur l'export des données, le SNPDEN-UNSA continue à **encourager ses adhérents à ne pas cocher ou à décocher la case d'export des données RCD de Pronote**.
👉 *27 % des EPLE ont décoché la case à cette date. Nous invitons les collègues à amplifier cette démarche.*

► Tableau des permanences ou des astreintes

Les personnels de direction organisent le service de responsabilité, et ne sont aucunement tenus à des "permanences" ou à des "astreintes".
👉 À télécharger, si besoin : un courrier type, minimal, utilisé depuis des années dans l'académie de Lille pour informer la hiérarchie sur le service de vacances dans les établissements, **ICI**.

► Référents et protocoles

La saison des référents et des protocoles est de nouveau ouverte ! Le SNPDEN-UNSA a recensé jusqu'à 20 référents possibles.
Nous encourageons les collègues à **ne pas se forcer à répondre à l'ensemble des sollicitations** sur ces questions, particulièrement dans un contexte ou la réduction des IMP et des Pactes ne permet plus de rétribuer et donc, par voie de conséquence, de trouver des volontaires.
👉 Certains collègues ont même fait le choix de saisir le nom du référent académique désigné par le Rectorat qui, lui, semble avoir du temps dédié pour cela.

► Projets locaux d'évaluation et plans pluriannuels d'orientation

Parmi les demandes insistantes de la rentrée, les projets locaux d'évaluation et plans pluriannuels d'orientation.
Le SNPDEN-UNSA rappelle sa position quant à ce type de documents demandés : **il n'est ni souhaitable ni possible de mener une réflexion pédagogique de fond avec les équipes dans un temps limité et contraint**.
👉 Ces divers documents pourront tout à fait être finalisés dans le courant de l'année scolaire. **Prenons le temps de faire bien plutôt que vite**.

► Évaluation des personnels de direction

Le SNPDEN-UNSA rappelle que les items "Excellent" ne sont pas contingentés dans l'évaluation annuelle des personnels de direction (Compte-rendu d'entretien

Professionnel ou CREP). Ainsi, **les affirmations de certains DASEN sont fausses sur ce sujet**.
Nous rappelons également que les proportions d'adjoints et de chefs touchant un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de niveau 1, 2 ou 3 **sont rigoureusement identiques**. C'est une demande importante que le ministère a acceptée, afin d'éviter que seuls les chefs ne touchent les montants les plus élevés, au détriment des adjoints.

➡️ Une nouvelle fois, l'ensemble de ces exemples montrent qu'**il faut savoir dire non et prioriser**.
➡️ Au-delà de chaque situation : une ligne commune.
Dire NON, ce n'est pas se dérober. C'est :
✅ faire respecter le cadre réglementaire,
✅ protéger nos équipes,
✅ préserver nos missions prioritaires,
✅ exiger des moyens et de la cohérence.

Ce n'est que collectivement que nous pouvons tenir ! Et c'est parce que nous sommes nombreux à suivre ces positions que l'institution recule, ajuste ou renonce.

Le SNPDEN-UNSA se tient à vos côtés, guidé par un cap lisible, un accompagnement concret et une force collective.

Pour le SNPDEN-UNSA,
Bruno BOBKIEWICZ
Secrétaire général